

Bulletin officiel n° 5470 du 10 chaoual 1427 (2 novembre 2006)
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1280-06 du 11 safar 1426 (22 mars 2005)
modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 319-01
du 14 kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit
"Ounara Ouest" à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et à la société
"Lone Star Energy Corporation".

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 318-01 du 14
kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit "Ounara
Ouest" à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et à la société "Lone Star
Energy Corporation" ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la
privatisation n° 908-05 du 10 safar 1426 (21 mars 2005) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord
pétrolier conclu le 21 regeb 1421 (20 octobre 2000) entre l'Office national de recherches et
d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc et la société "Lone Star Energy
Corporation", conclu le 2 kaada 1425 (14 décembre 2004) entre ledit office et la société
"Maghreb Petroleum Exploration S.A.",

Arrête :

Article premier : Les articles premier et 4 de l'arrêté n° 319-01 du 14 kaada 1421 (8 février
2001) susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

"Article premier. - Il est accordé conjointement à l'Office national de recherches et
d'exploitations pétrolières et à la société "Maghreb Petroleum Exploration S.A.", le permis de
recherche d'hydrocarbures dit "Ounara Ouest".

"Article 4. - Le permis de recherche "Ounara Ouest" est délivré pour une période initiale de
quatre (4) années et trois (3) mois à compter du 15 décembre 2000."

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 11 safar 1426 (22 mars 2005).
Mohamed Boutaleb.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du "Bulletin officiel" n° 5466 du
26 ramadan 1427 (19 octobre 2006).

